

Contrat d'Objectifs et de Performance de l'ODEADOM 2019-2023

En tant qu'opérateur de l'Etat, l'ODEADOM contribue à la mise en place des politiques publiques dans les domaines de l'agriculture et de l'aquaculture des territoires ultra-marins. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023 s'articule autour de ces missions en prenant en compte l'évolution du contexte et la stratégie du MAA en matière de territoires ultramarins.

Le nouveau COP sera structuré selon les quatre axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Renforcer l'Office dans l'exercice de ses fonctions d'organisme payeur
- Axe 2 : Apporter un appui aux acteurs agricoles, agro-alimentaires et de l'aquaculture des départements d'Outre-mer
- Axe 3 : Optimiser la gouvernance de l'établissement et mettre en œuvre les orientations en réseau
- Axe 4 : Poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique

Dans le contexte de retour à l'équilibre des comptes publics, ces priorités devront s'inscrire dans le respect des cadrages budgétaires en crédits et en emplois.

Un document de suivi des objectifs et des résultats prévus au titre de ce contrat sera présenté chaque année par le directeur de l'ODEADOM au Conseil d'Administration. Il s'appuiera sur les indicateurs définis dans le cadre du présent document.

Axe 1 : Renforcer l'Office dans l'exercice de ses fonctions d'organisme payeur

Objectif 1 : Garantir la régularité et la conformité des paiements des aides

La mission première de l'ODEADOM est d'assurer le paiement des aides nationales et communautaires dans des conditions optimales de coût et de qualité de service. En tant qu'organisme payeur des aides communautaires, l'ODEADOM fait l'objet d'une procédure d'agrément et doit, en conséquence, respecter les règles de conformité aux dispositions communautaires, en vue du maintien de l'agrément et de la certification des comptes.

Pour répondre à cet objectif, l'Office maîtrisera les risques de refus d'apurement en s'appuyant sur les recommandations de la C3OP relatives à la bonne gestion de l'Office, en particulier en matière de politique d'amélioration du contrôle interne.

Objectif 2 : Simplifier et optimiser le programme de soutien, via une révision des dispositifs financiers

La déclinaison du POSEI par territoire et par mesure rend son exécution complexe, d'autant plus qu'il est modifié chaque année. Une simplification et stabilisation de ces dispositifs est nécessaire, à la fois pour faciliter l'instruction et le contrôle des aides, et pour maîtriser les développements informatiques dans un contexte de refonte du système d'information. Il est ainsi souhaitable que cette évolution du programme puisse se faire en début de COP en mettant à profit les réflexions des assises des Outre-mer et des EGA et ce dans le nouveau cadre réglementaire post 2020. L'Office accompagnera cette évolution du programme en s'appuyant sur les résultats des contrôles et audits, ainsi que sur les analyses réalisées par l'observatoire.

Objectif 3 : Contribuer à l'optimisation de la gestion des soutiens aux départements d'outre-mer

L'Office contribuera à la réflexion de l'optimisation de la gestion des aides agricoles ultra-marines au regard des procédures d'instructions inhérentes à chacune des aides versées ainsi que leur contrôlabilité.

Indicateurs :

1. Evolution des cotations dans l'évaluation des conditions d'agrément par la C3OP
2. Taux de réalisation du programme de contrôle sur place
3. Taux de réalisation du programme d'audit interne
4. Pourcentage de dossiers payés dans les délais
5. Evolution des stocks de créances à recouvrer
6. Evolution des refus d'apurement directement concernés par la gestion de l'Office, au regard du montant total des dispositifs

Axe 2 : Apporter un appui aux acteurs agricoles, agro-alimentaires et de l'aquaculture des départements d'Outre-mer

La feuille de route des Etats Généraux de l'Alimentation présentée par le Premier Ministre fin décembre 2017, ainsi que les conclusions des Assises de l'Outre-mer confortent les missions d'accompagnement des filières poursuivies par l'ODEADOM, notamment dans son appui aux interprofessions agricoles, sa contribution à la concertation des acteurs et le renforcement de son expertise.

Objectif 1 : Appuyer les interprofessions agricoles dans le développement des filières

L'Office appuiera les interprofessions dans le suivi de leurs plans de filière, en apportant son soutien notamment via la réalisation d'études et la mise à disposition des données issues de l'observatoire.

Par ailleurs, suite aux conclusions du CIMER, l'Office pourra contribuer, à moyens constants, à l'animation et au suivi stratégique de l'aquaculture ultramarine, en coordination avec FranceAgriMer.

Objectif 2 : Contribuer à la concertation entre acteurs ultramarins au niveau inter-DOM

Des groupes de travail pourront être créés sur des thématiques horizontales, afin de structurer les démarches transversales inter-DOM et permettre autant que de besoin un meilleur partage des problématiques touchant l'ensemble des secteurs et des territoires. Ces groupes, dont les membres seront issus du CA et des CS, auront pour vocation de rédiger des propositions d'actions présentées chaque année en CA. Le cas échéant, les conclusions de ces groupes s'intégreront dans les réflexions nationales pour lesquelles un focus ultramarin est attendu.

Objectif 3 : Renforcer l'expertise de l'ODEADOM via son observatoire

Les travaux de développement de l'observatoire ont été initiés en 2015. L'Office a bâti des partenariats avec FranceAgriMer, pour la collecte, le traitement et la sauvegarde des données, ainsi qu'avec l'ASP pour les données du second pilier et les crédits nationaux. Les missions de l'observatoire devront se poursuivre en veillant à adapter les objectifs aux moyens humains et financiers. L'Office, via son observatoire, devra définir une stratégie d'études avec les tutelles et travailler à valoriser ses données auprès des pouvoirs publics et des filières.

Les partenariats avec les DAAF, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) et les SISE devront être poursuivis et le développement d'autres collaborations pourra être étudié afin de consolider cet observatoire. Le rôle des SISE sera notamment intégré dans les conventions de représentation territoriale de l'ODEADOM.

Par ailleurs, l'observatoire s'attachera pour la durée du COP à intégrer les données sur la pêche et l'aquaculture.

Indicateurs :

1. Création des groupes de travail / comités transversaux
2. Nombre de réunions des groupes de travail / comités transversaux
3. Nombre d'études venant en appui des interprofessions
4. Mise en place d'un système de diffusion des données de l'observatoire
5. Mise à jour annuelle des données de l'observatoire
6. Nombre de notes diffusées par l'observatoire

Axe 3 : Optimiser la gouvernance de l'établissement et mettre en œuvre les orientations en réseau

Objectif 1 : Mettre en œuvre la représentation territoriale de l'Office avec les DAAF, à moyens constants

L'Office a établi toutes les conventions avec les représentants territoriaux des départements d'Outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon. L'Office mettra en œuvre ces conventions avec les DAAF, à moyens constants de l'établissement. Une plus grande délégation de l'instruction et des contrôles sur place sera proposée en tirant partie de la modernisation du système d'information et des gains d'efficience obtenus, ce qui permettra à l'office de se recentrer davantage sur les fonctions de supervision et de contrôle de second niveau.

Il veillera en particulier à ce que les procédures de gestion nécessaires à la sécurisation des paiements au sein des DAAF soient correctement mises en place, dans le cadre de sa politique de contrôle interne.

Objectif 2 : Rationaliser la composition du CA et moderniser son fonctionnement

Une gouvernance adaptée est un facteur d'efficacité et d'amélioration de la performance à travers la recherche d'un équilibre entre le respect des orientations de l'Etat et l'autonomie de gestion inhérente à l'établissement. L'évolution de la gouvernance doit permettre de garantir l'exercice d'une collégialité efficace et une maîtrise des risques optimisée.

Le règlement intérieur du conseil d'administration devra ainsi prévoir une présentation annuelle des dispositifs de contrôle interne et d'audit visant à s'assurer de la qualité de la maîtrise des risques par l'établissement ainsi que des actions entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale *a minima* à travers la présentation d'un bilan social.

L'ODEADOM assurera la sensibilisation des administrateurs dès leur nomination afin qu'ils puissent acquérir une connaissance précise de l'établissement, de son environnement et de ses activités. L'office organisera leur formation sur les politiques publiques en faveur des Outre-mer.

L'ODEADOM veillera à la mise en place, au sein de son CA, de procédures permettant la prévention, la révélation et la gestion des conflits d'intérêts en lien avec le personnel référent pour les questions de déontologie, de prévention des conflits d'intérêts et de lutte anti-corruption (cf Axe 4/Objectif 1).

L'ODEADOM veillera enfin à ce que la composition du conseil d'administration lors de son prochain renouvellement en 2020 réponde aux recommandations du cadre de référence pour la gouvernance des organismes du secteur public.

Objectif 3 : Contribuer à une concertation opérationnelle et représentative entre le CA, les comités sectoriels et les organes consultatifs locaux

Les comités sectoriels devront évoluer dans leur mission pour travailler davantage en collaboration, d'une part avec le CA et, d'autre part, avec les organes consultatifs locaux. Ils devront participer de façon plus active à la politique d'orientation des productions et d'organisation des filières, notamment en accompagnant la mise en œuvre des plans de filière en appui aux interprofessions. Ils contribueront également à conforter la concertation inter-DOM.

Le CA pourra ainsi s'appuyer dans son processus décisionnel sur les travaux réalisés par les comités sectoriels, et renforcer son rôle de consultation et de participation sur les orientations stratégiques et budgétaires de la politique ultra-marine.

Objectif 4 : Renforcer le dialogue avec les tutelles et veiller à la prise en compte des enjeux ultramarins au sein des instances nationales de concertation

Il est souhaitable que le dialogue sur les sujets métiers entre l'Office, le MOM, le MAA et les responsables des collectivités territoriales soit amélioré. Une plus grande rapidité dans la prise de décision sera également recherchée, pour une meilleure efficacité au bénéfice des professionnels.

Pour cela, des réunions de travail et de concertation seront réalisées autant que nécessaires en audioconférence ou en présentiels en amont des séances plénières du CA et des CS, en lien avec les instances de concertation de FranceAgriMer. Par ailleurs, les décisions techniques devront être opérationnelles dès signature du directeur, après dialogue avec les professionnels et les collectivités et validation par les tutelles.

Indicateurs :

1. Nombre de travaux réalisés par les comités sectoriels et présentés en CA
2. Définition d'un plan de sensibilisation des administrateurs et déploiement sur la durée du COP
3. Nombre de réunions organisées entre l'Office, le MOM et le MAA
4. Participation aux réunions des instances nationales de concertation

Axe 4 : Poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique

Dans un contexte de transformation de l'action publique à travers Action Publique 2022, l'ODEADOM doit faire évoluer son organisation interne et ses échanges avec les autres établissements publics de la sphère agricole. Cette évolution sera menée avec une double ambition : offrir un environnement de travail modernisé aux agents et accompagner la maîtrise des dépenses publiques.

Objectif 1 : Favoriser et rechercher les mutualisations et les coopérations en matière de fonction support avec l'INAO, FAM et l'Agence Bio

- Mutualiser et dynamiser la production d'intelligence collective

L'ODEADOM mènera une réforme du système des études relevant de sa compétence et des modalités de gouvernance associée afin d'aboutir à l'élaboration d'un programme de travail unique construit en commun avec l'ensemble des opérateurs et le MAA, dont la coordination sera confiée à FAM.

Cette mutualisation devra s'appuyer sur la mise en place d'un partage des données économiques avec la centralisation dans l'outil de FAM, Visiobase, des données collectées par chacun des opérateurs concernés selon un format harmonisé.

- Renforcer le fonctionnement collectif de l'Arborial

Ce fonctionnement partagé passera d'abord par l'adhésion de l'ODEADOM à un portail intranet commun « arborial » créé et géré par FAM permettant le partage des salles de réunion, des informations communes au site, etc.

L'unité Documentation de FranceAgriMer pourra d'ici fin 2020 au plus tard intégrer et référencer dans sa base de données les fonds documentaires des trois autres établissements. Elle élargira tous les produits documentaires aux thématiques spécifiques des établissements, et prendra en charge la gestion administrative (abonnements, circulation des documents, suivi des budgets, refacturation, etc.). La mutualisation physique de la documentation sera étudiée dans un cadre plus global de réaménagement des locaux du site de l'Arborial.

La note d'orientation triennale des axes de formation continue de FranceAgriMer prévoit des actions de formations transverses communes entre FAM, l'INAO et l'ODEADOM. Celles-ci concernent en premier lieu les formations transverses communes relatives à l'environnement professionnel. De nouveaux échanges entre ces établissements permettront d'élargir le champ de ces formations communes. L'Agence Bio sera également associée à ce dispositif.

Parallèlement, la mutualisation des formations entre l'ODEADOM et le ministère sera également approfondie : généralisation des marchés passés via la plateforme d'achat UGAP (formations « sur étagères »), mobilisations des comptes personnels de formation (CPF).

En matière de sécurité et de santé au travail, FranceAgriMer dispose d'un inspecteur de santé et de sécurité au travail (ISST). Celui-ci effectue également des missions pour le compte de l'ODEADOM depuis 2017 et pourra en tant que de besoin, être mis à contribution par l'INAO et l'Agence Bio. A court terme, une réflexion pourra être engagée quant à la possibilité pour les opérateurs d'être associés au réseau des ISST du ministère.

Enfin, l'ODEADOM veillera à la désignation d'un référent déontologue conformément aux dispositions du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique. Ce dernier pourra être mutualisé avec d'autres opérateurs et positionné à l'Arborial.

- Harmoniser les pratiques par la création de plateformes communes relative à certaines fonctions supports

L'ODEADOM participera à la création et au bon fonctionnement des plateformes communes relatives à certaines fonctions supports et hébergées par FAM.

Ces plateformes pourraient concerner plus particulièrement :

- la création d'un groupement comptable ;
- la création d'une cellule d'appui à la passation des marchés publics, y compris pour la réalisation d'études ou le recours à des cabinets d'avocat, pour ceux qui ne relèvent pas d'un marché UGAP.

La création d'un dispositif d'entraide entre les DSI des établissements sera encouragée.

Objectif 2 : Moderniser la gestion des ressources humaines, accroître l'expertise en matière de gestion prévisionnelle des emplois et conduire l'accompagnement au changement

L'ODEADOM déclinera une stratégie ambitieuse en matière de ressources humaines (RH), dans le respect du plafond de crédits et d'emplois, s'appuyant sur un pilotage et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour maintenir, développer et pérenniser les compétences rares et l'expertise de haut niveau (expertises techniques et méthodologiques). Par ailleurs, en matière de recrutement, des actions de communication seront entreprises pour renforcer la visibilité et l'attractivité de l'Etablissement.

La gestion des ressources humaines sera modernisée du fait de :

- L'adhésion au système d'information des ressources humaines RenoIRH qui sera par ailleurs étendu aux autres établissements du site Arborial ;
- l'adoption d'un outil de suivi du temps identique à celui du MAA ;
- le passage, si possible, à un système de paie à façon par la DGFIP ;
- la convergence des régimes indemnitaires avec le MAA (RIFSEEP) ;
- la mise en œuvre du plan managérial ministériel ;
- la promotion de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail ;
- l'engagement dans la démarche de labellisation « égalité et diversité » ;

- le renforcement des dispositifs de prévention des risques psychosociaux ;
- la déclinaison au sein de l'Établissement de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées.

Les outils d'accompagnement au changement seront mobilisés, voire renforcés, autant que de besoin.

Objectif 3 : Contribuer à la maîtrise des dépenses de l'Etat et conforter l'organisation administrative et financière de l'établissement

- Gestion immobilière

L'ODEADOM mettra progressivement à jour les données prioritaires devant être recensées dans le référentiel technique prévu par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs de l'Etat. L'office contribuera aux travaux d'actualisation des plans, par la transmission à FranceAgriMer en sa qualité de gestionnaire du site, des données d'occupation par local (usage, nombre de postes de travail, nombre d'agents, etc.).

- Performance des achats

L'ODEADOM poursuivra ses efforts en matière de performance de l'achat sur les cinq axes de la performance (économique, sociale, environnementale, innovante et favorisant l'accès des PME et TPE à la commande publique), tout en renforçant la mutualisation des actes d'achats. L'ODEADOM développera la démarche de professionnalisation des acteurs de la chaîne achats et s'attachera à renforcer la sécurisation juridique des procédures.

- Améliorer les dispositifs d'aide au pilotage et à la gouvernance

L'amélioration de la maîtrise des activités sera poursuivie par le renforcement du dispositif de contrôle interne afin de réduire les risques de refus d'apurement et d'apporter une aide opérationnelle à la décision.

Avec le soutien du MAA, l'ODEADOM consolidera sa comptabilité analytique dans une optique d'harmonisation avec celle des autres opérateurs et afin de proposer une ventilation des effectifs par mission.

Objectif 4 : Poursuivre le développement et l'optimisation du système d'information en lien avec celui du MAA et des opérateurs de la sphère agricole

L'ODEADOM s'inscrira pleinement dans l'ambition du plan de transformation numérique ministériel de constituer la sphère agricole en communauté de travail. A cet effet, il prendra toutes les mesures nécessaires pour permettre une cohérence opérationnelle entre sa gouvernance propre et celle des SI de la sphère agricole, il recherchera toutes les mutualisations possibles et contribuera à leur mise en œuvre (référentiels, briques applicatives, ...), il participera au projet porté par le MAA de développement d'une fédération d'identité au sein de la sphère agricole dans l'attente de FranceConnect Entreprises, et il mettra en place une administration de données cohérente avec celle du ministère et des autres membres de la communauté de travail « agricole » au service des politiques publiques ministérielles. En particulier :

- il actualisera, en lien avec les tutelles, son schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), dans un souci d'interopérabilité de ses différentes composantes et d'adhérence avec les SI du MAA et de ses opérateurs et le fera valider en CSI et aux tutelles techniques ; il transmettra au président du CSI la feuille de route informatique annuelle avant le 1er avril de chaque année et la présentera en CSI. Cette feuille de route permettra d'adapter le budget « assistance technique » du POSEI ;
- il présentera et mettra en œuvre un plan d'actions contribuant à l'application du principe « dites-le nous une fois » ; il achèvera le déploiement des télé-services pour atteindre l'objectif de 100% de télé-procédures selon la cible visée dans le programme Action publique 2022 ;
- il recherchera, lorsque les conditions seront réunies, le rapatriement de ses données et systèmes hébergés en interne ou à l'extérieur vers les serveurs OSHIMAE gérés par le MAA ;
- il facilitera la valorisation des données pour la mise en place, le suivi et l'évaluation des politiques publiques via des outils d'analyse de données, au bénéfice de tous les membres de la communauté de travail ;
- il articulera les modalités de mise en œuvre de la politique interministérielle de développement de l'open data avec les enjeux des politiques ministérielles.

Indicateurs :

1. Présentation en fin de première année du COP d'un rapport détaillant l'existant en termes de système d'études, les thématiques rentrant dans le périmètre de mutualisation.
2. Nomination d'un référent « déontologie » dès la première année du COP et présentation annuelle des actions menées
3. Déploiement de RenoiRH à l'issue du COP
4. Taux d'emploi de personnes reconnues en situation de handicap
5. Convergence des régimes indemnitaires avec ceux du MAA (1^{ère} année : 85% / 2^e année : 100%)
6. Etablissement d'un état des lieux dans le cadre de la démarche de labellisation « égalité et diversité » lors de la première année du COP et présentation annuelle de l'avancement
7. Note de complétude minimale à atteindre dans la mise à jour des données prioritaires recensées dans le référentiel technique : 240/275
8. Présentation d'un bilan annuel de l'occupation des espaces
9. Nombre de marchés publics par an comportant une disposition sociale ou environnementale
10. Nombre d'adhésion à des marchés mutualisés dans l'année
11. Transmission de la cartographie des risques et du plan d'action du contrôle interne aux tutelles
12. Transmission annuelle des tableaux de comptabilité analytique aux tutelles

20 MAI 2019

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



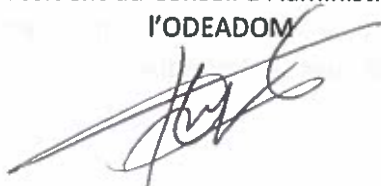
Didier GUILLAUME

La Ministre des Outre-mer



Annick GIRARDIN

Le Président du Conseil d'Administration de
l'ODEADOM



Louis Daniel BERTOME

Le Directeur de l'ODEADOM



Hervé DEPERROIS